Déclaration du service de communication du DREE

faisant suite à la décision de l'Église d'Écosse de permettre l'ordination de représentants des minorités sexuelles pouvant justifier de leur « union civile », et celle de l'Église protestante unie de France permettant la bénédiction des « unions homosexuelles ».

Le 16 mai 2015, l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse a autorisé l'ordination de représentants des minorités sexuelles en union civile. Le 21 mai, elle a voté pour la poursuite de l'étude de cette question afin d'élargir ultérieurement la décision prise. Le 17 mai, le Synode de l'Église protestante unie de France a autorisé la bénédiction des « unions homosexuelles ».

L'Église orthodoxe russe a accueilli ces décisions des églises protestantes d'Écosse et de France avec une profonde déception, dans la mesure où elles sont incompatibles avec les normes de la morale chrétienne.

Nous constatons que de nouvelles divisions sont intervenues dans le monde chrétien, non seulement sur le plan théologique, mais aussi concernant la morale.

S'appuyant fermement sur une position découlant de l'Écriture Sainte, l'Église orthodoxe russe déclare en conséquence l'inadmissibilité des nouveautés susmentionnées dans la doctrine morale et est forcée de réexaminer le format de ses relations avec les églises et les communautés violant les principes de la morale chrétienne traditionnelle. Ainsi, en 2003, l'Église orthodoxe russe a suspendu ses contacts avec l'Église épiscopales des États-Unis, cette église ayant consacré évêque un homosexuel notoire. Des raisons semblables ont motivé la rupture des relations avec l'Église de Suède en 2005, qui avait alors décidé d'autoriser la bénédiction des unions homosexuelles.

Ces dernières années, nous avons suivi attentivement les discussions en cours dans les églises d'Écosse et de France. En 2013, le métropolite Hilarion, président du Département des relations ecclésiastiques du Patriarcat de Moscou, avait adressé une lettre à la direction de l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse, exprimant ses alarmes et sa déception suite à l'autorisation donnée par l'assemblée à l'ordination d'homosexuels, exprimant l'espoir que la résolution de cette question reviendrait bientôt à la tradition apostolique. Malheureusement, cet espoir a été vain, et la mise en garde n'a pas été entendue.

S'appuyant sur les décrets du Concile épiscopal de 2008 affirmant que « l'avenir des relations avec de nombreux communautés protestantes dépend de leur fidélité aux normes de la morale évangélique et

apostolique, conservées par les chrétiens durant des siècles », et sur ceux du Concile épiscopal de 2013, qui estime « impossible le dialogue avec les confessions qui violent ouvertement les normes morales bibliques », le Département des relations ecclésiastiques extérieures ne voit plus de perspectives à la poursuite ultérieures de contacts officiels avec l'Église d'Écosse et l'Église protestante unie de France.

Source: https://mospat.ru/fr/news/50372/